



Commerces en gros des Vins, Cidres, Spiritueux, Sirops, Jus de fruits et Boissons diverses (Brochure n° 3029 – IDCC 493)

Tableau des garanties

Ensemble du personnel

Les garanties prévoyance s'entendent en % TA, % TB et sous déduction des prestations SS pour l'arrêt de travail

Garanties	Montant des prestations
Décès toutes causes	
Célibataire, veuf, divorcé, sans enfant à charge	150 %
Marié, Pacsé, concubin sans enfant à charge	200 %
Célibataire, Veuf, Divorcé avec un enfant à charge	250 %
Majoration par enfant à charge supplémentaire	50 %
Double effet	100 % du capital décès toutes causes
IAD- Invalidité permanente totale	
Versement par anticipation	100 % du capital décès toutes causes
Frais d'obsèques	
Décès du participant / du conjoint / d'un enfant à charge de plus de 12 ans	100 % du PMSS
Rente éducation OCIRP	
Jusqu'à 16 ans	8 %
De 16 à 18 ans	10 %
De 18 à 26 ans (si études ou assimilés)	12 %
Enfant invalide	Rente viagère
Rente de survie handicap	
(Rente mensuelle viagère par enfant handicapé)	500 €
Rente de conjoint	
(Rente Viagère)	10 %
Incapacité de travail	
- À l'issue de l'indemnisation prévue au titre du maintien de salaire conventionnel de l'employeur	
- À l'issue d'une franchise fixe et continue de 90 jours d'arrêt de travail pour le participant ne pouvant justifier de l'ancienneté minimale requise pour bénéficier	75 % de la 365 ^e partie du SR
Invalidité de travail	
1 ^{ère} catégorie	45 %
2 ^{ème} catégorie - 3 ^{ème} catégorie	75 %